
SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 9h00, les membres du comité syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : M. Didier Baudet, M. Gérard Blanc, M. Jean-Baptiste Jallet, Mme Dominique Lenfant, Mme Caroline Mey Fau (en Visio), M. Serge Rigal, M. Vincent Labarthe (en Visio), M. Alfred Terlizzi.

Sans pouvoir délibératif : Céline Malignon, Camille Barrault et Grégory Souiller (services de la Région), Damien Jacques (services du Département)

Étaient excusés : Mme Geneviève Lasfargues (pouvoir à Mme Lenfant), Mme Marie Piqué (pouvoir à M. Labarthe), M. Philippe Lasvaux,

Est élu secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste Jallet

En exercice : 12

Nombre de délégués titulaires : 7

suppléants : 1

Présents : 6 + 2 en visio

Votants : 8 +2 pouvoirs

Date de la convocation 8 janvier 2026

Date d'affichage : 8 janvier 2026

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal du 24 novembre 2025 et nomination du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 et nomme Jean-Baptiste Jallet secrétaire de séance.

* * *

1.2 Rapport sur l'exercice des délégations de la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, la Présidente a, dans le cadre de ses délégations :

- Procédé à la rectification d'une erreur matérielle sur les décisions modificatives n°4 au budget principal adoptées le 24 octobre dernier, suite à l'accord du service de contrôle de légalité de la préfecture.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations à la Présidente.

* * *

1.3 Politique tarifaire des parkings d'entrée de site 2026

Compte tenu des résultats d'exploitation 2025, des charges prévisionnelles pour les parkings, des retours exprimés par les usagers des parkings concernant la politique tarifaire 2025.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve la politique tarifaire suivante pour 2026 :

Pour les voitures ou motos :

- Stationnement payant de 9h à 19h – 20 premières minutes gratuites
- Pass 2026 à 10 € pour les voitures et motos
- Pass semaine à 7 € pour les voitures et motos
- Pass journée à 6 € la journée
- Tarif de groupe à 3€ le véhicule : possible en dehors de Mi-juillet à Août, sur organisation avec le personnel du parking, pour un groupe de plus de 20 véhicules
- Gratuité pour les résidents amadoriens et ceux qui travaillent à Rocamadour (cela inclut les bénévoles par exemple ceux du sanctuaire, du Cantou pour éviter le stationnement sauvage ou encore du festival de musique sacrée).

Pour les véhicules longs (bus et camping-cars) :

- Stationnement payant 24h sur 24h – 20 premières minutes gratuites
- Tarif de 8€ les 12h (incluant la taxe de séjour forfaitaire en vigueur qui est reversée à l'office du tourisme – si ces 12h concernent une nuit).
- Gratuité pour les bus effectuant des sorties dans le cadre scolaire ou périscolaire, sur demande préalable auprès du syndicat mixte

Point n°2 : Suivi du programme

○ Programme d'entretien du patrimoine emblématique - point d'étape

Les principaux travaux réalisés en cette fin d'année 2025 :

- Réparation du plancher de la chapelle Saint Blaise
- Réparation du garde-corps et du sol de la tribune de la chapelle Saint Michel
- Nettoyage de la toiture de la porte Salmon et remplacement des tuiles cassées

Les travaux d'entretien qui sont à l'étude pour 2026 :

- Nettoyage du pan de toit de la basilique côté chapelle Notre Dame (démoussage et remplacement de tuiles)
- Réparation et embellissement de la porte d'entrée de la chapelle Notre Dame

* * *

○ Restauration du sanctuaire et valorisation de ses patrimoines - Point d'avancement

La première phase qui consiste à restaurer les balustrades du parvis et l'escalier de la chapelle Notre Dame est engagée. Les offres des entreprises pour les 2 lots (maçonnerie taille de pierre et serrurerie) sont attendues d'ici le 5 Février.

Le calendrier prévisionnel est présenté.

La pose de la première pierre pourra ainsi être organisée à l'automne, dans le cadre de la fête du grand site par exemple.

En l'état actuel des délégations à la présidente, les 2 entreprises ne pourront être retenues sans réunir le conseil syndical ; le montant du marché dépasse les délégations à la présidente.

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.1411-5 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu la délibération D2021.44 Délégations à la présidente ;

Considérant que le seuil de saisine de la Commission d'Appel d'Offres est actuellement fixé à **300 000 € HT** ;

Considérant la nécessité, à titre exceptionnel, d'adapter ce seuil pour ce marché afin de tenir de respecter le planning de la première phase ;

Considérant que ce relèvement exceptionnel vise à garantir la continuité et l'efficacité de la commande publique tout en respectant les principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide :

- ✓ À titre exceptionnel, le seuil de saisine de la Commission d'Appel d'Offres est porté de **300 000 € HT à 350 000 € HT** pour le marché de travaux de sécurisation du parvis du sanctuaire
- ✓ de déléguer le pouvoir à la Présidente d'attribuer le marché de travaux de sécurisation du parvis du sanctuaire suite à l'avis de la Commission d'appel d'offre.
- ✓ Les autres dispositions relatives au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres demeurent inchangées.

Pour ce qui du projet global de valorisation des patrimoines du sanctuaire, à l'issue de derniers échanges avec les représentants du diocèse et les services de la DRAC ; le syndicat mixte peut s'acheminer vers un scénario de valorisation de la collection d'art sacré en lien avec la restauration du sanctuaire. Les grandes lignes du scénario sont présentées en séance.

Serge Rigal expose qu'il est intéressant de distinguer les espaces et les objets.

Dominique Lenfant souligne l'importance de partager un positionnement désormais sur un scénario pour pouvoir avancer sur le projet.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- ✓ De statuer sur les propositions de scénario présentées.

* * *

2.2 Réorganisation des flux et des mobilités

Dans le prolongement des travaux lourds de requalification des espaces piétons réalisés sur le plateau et la voie sainte, quelques ajustements apparaissent nécessaires. Ils seront présentés en séance.
Les crédits de 2025 reportés permettent d'engager ces travaux.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces ajustements nécessaires pour un aménagement fonctionnel pour tous et à la hauteur des exigences fixées sur le plan paysager, comme de l'accessibilité et de la sécurité.

* * *

2.3 Suivi du Projet Grand Site

○ Paysages du grand site de Rocamadour : point sur la concertation engagée

Ce point est reporté au prochain conseil syndical

* * *

○ Bilan et perspectives du Projet Grand Site

Le bilan permet de mesurer le chemin parcouru, de le valoriser mais aussi de mettre en perspectives le projet et de clarifier la feuille de route restant à mener.

Des ateliers sont programmés le 12 février prochain pour travailler sur les perspectives : comment peut-on s'organiser pour mener les actions restant à engager ? Que peut-on imaginer pour traiter les enjeux sur lesquels le bilan n'est pas satisfaisant ? Le fruit de ces échanges pourra être présenté au printemps au comité de pilotage.

[M Labarthe regrette que ces ateliers soient programmés un jour de réunion pour les élus régionaux, ils ne pourront donc pas participer.](#)

Le conseil syndical prend acte de l'avancement du projet.

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Budget principal 2026 : Débat d'orientations budgétaires

Le Syndicat regroupant la Commune de Rocamadour, le Département du Lot et la Région Occitanie, a pour objet la mise en œuvre des propositions émanant du « plan stratégique de développement et de gestion de Rocamadour » dans son volet restructuration du grand site, comprenant infrastructures d'accueil, réhabilitation du patrimoine et gestion des déplacements.

Les collectivités territoriales assurent le financement des investissements du Syndicat mixte et de ses charges de fonctionnement selon la répartition suivante :

- Commune de Rocamadour	10 %
- Région Occitanie	45 %
- Département du Lot	45 %

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2026 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2026.

Les premiers budgets 2007 à 2010 ont essentiellement été consacrés à l'élaboration du schéma directeur, à une première sécurisation du site (falaise) et des patrimoines les plus en danger (Grand escalier, chapelle Notre-Dame) tout en provisionnant les acquisitions stratégiques nécessaires aux futurs parkings et pré accueil.

De 2010 à 2020, les budgets successifs ont permis de provisionner 6 M€ pour la piétonnisation du plateau tout en finançant les premiers travaux de la boucle de découverte au niveau de la cité (rénovation du chemin de croix et du chemin de ronde pour 1,46 M€).

Les budgets 2021 à 2025 ont été consacrés à la poursuite du programme de piétonnisation (bande piétonne route de Gramat, chemin de Lafajadou, compteurs piétons...), aux premières actions liées à l'interprétation (définition du schéma et lancement des haltes et signalétiques interprétatives), tout en provisionnant pour la réalisation des travaux de restauration du parvis du sanctuaire et de valorisation des patrimoines du sanctuaire.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2026 en tenant compte des consignes de rigueur budgétaire émanant des membres.

Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles chaque membre du syndicat mixte doit faire face, les participations statutaires des collectivités membres ne peuvent s'élever comme en 2025 à 738 780€ (dont 383 091€ pour mener les investissements). Elles s'élèveraient à 729 780 € avec une baisse de 9000 € en fonctionnement et un maintien en investissement.

➤ LE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

L'essentiel des tâches de préparation, concertation avec les habitants et professionnels et la coordination des acteurs sont assurés par la directrice de site recrutée depuis 2013, avec le concours de la chargée de mission depuis 2022.

Des 2016 à aout 2021, une chef de projet a conforté l'équipe pour assurer en régie le suivi des travaux de la corniche et des parkings. De Décembre 2021 à Novembre 2022, elle a poursuivi à temps partiel le suivi des projets liés à l'interprétation.

Depuis Mi 2017, deux agents à temps partiel (14h puis 21h/semaine en tout) confortent l'équipe du syndicat pour un soutien dans les taches comptables et administratives.

Pour mettre en œuvre le volet interprétation du projet grand site, et épauler la directrice dans l'animation des concertations, l'équipe est confortée par une chargée de mission depuis octobre 2022.

De plus, afin d'organiser les données existantes de suivi de la fréquentation et des flux, l'équipe est confortée depuis septembre 2022, par un chargé de mission de la création d'un observatoire et d'analyse de la fréquentation et la gestion des flux, utile au suivi et à l'évaluation des politiques menées.

Au-delà du personnel propre au SMGS, une vaste équipe est mobilisée sur le projet grand site grâce à la mise à disposition de personnels des collectivités membres. Il s'agit notamment des mises à disposition d'ingénierie qui permettent d'assurer certaines études préalables, la préparation et le suivi de certaines actions, voire la maîtrise d'œuvre de travaux.

Pour ce qui est des charges de personnel en 2026, dans la mesure où le poste de chargé de mission Observation prend fin à l'automne (fin du contrat), que l'outil « Observatoire » sera à ce moment-là constitué et qu'il s'agira de le gérer, le poste de chargé de mission n'a pas vocation à être renouvelé. Les consignes budgétaires de réduire les frais de fonctionnement pour 2026 peuvent être respectées. Les charges de personnel pour ce budget principal sont ainsi réduites de 7 500€ pour 2026. 186 000€ seraient alors inscrits pour les salaires et les charges en 2026 (153 840 € en 2027).

Les charges à prévoir reprennent les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, papier...
- divers frais d'édition de documents, frais de réception des élus,
- des honoraires de conseil juridique,
- des charges d'entretien des bâtiments qui relèvent du patrimoine emblématique,
- les charges et salaires du personnel,
- le fonds de concours à la commune pour la mise à disposition des agents municipaux, (18 200€)
- les frais liés aux conventions de services avec le centre de gestion,
- la maintenance des bornes automatiques pour la gestion des accès.

Les autres travaux relèvent de l'investissement ; le reste des inscriptions est reconduit en l'état.

Le fonctionnement strict (hors virement à la section d'investissement et amortissements), est calé à **295 000 €** tel que l'équipe est constituée et induirait les participations suivantes :

- Région	45 % soit 132 750 €
- Département	45 % soit 132 750 €
- Commune	10 % soit 29 500 €

Recettes de fonctionnement

Comme l'an passé, les recettes des parkings permettent de soutenir les volets patrimoniaux et requalification du Projet grand site à hauteur de 138 239 €. Cela se fait par deux biais :

- un reversement du budget annexe vers le budget principal permet de rembourser une partie des frais de fonctionnement du syndicat (la moitié du temps passé par la direction, le chargé de mission observation et les assistantes comptable et administrative, la moitié de certaines assurances et autres frais communs). Cela représentait 82 500 € environ en 2025 et représenterait 79 239 € en 2026 dans la mesure où le poste de chargé de mission Observation n'est pas reconduit,
- Le versement par le budget parkings d'une redevance forfaitaire de 59 000€ environ au budget principal, sorte de loyer pour les parkings acquis dans le cadre du budget principal.

En 2024 et 2025, l'Etat (à travers la DREAL Occitanie) avait soutenu les structures gestionnaires de Grand site (en projet ou labellisé GS de France) à hauteur de 55 000 € pour le fonctionnement afin de conforter les moyens en animation du projet et

en expertise paysage. Il n'est pas possible de savoir avant le mois de Mars si cette aide sera reconduite pour 2026. Une enveloppe de 60 000€ est sollicitée pour 2026.

➤ **L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES**

Pour mémoire, les enveloppes provisionnées les années précédentes permettent de mener à bien les opérations suivantes :

- Bande piétonne Route de Gramat (59 000€) - réalisation programmée au printemps 2026
- Requalification de la place des Senhals et de la rue de la Mercerie (327 000€) – recrutement d'un maître d'œuvre et conception d'ici début 2027,
- Requalification du chemin de Lafajadou (234 000€) – recrutement d'un maître d'œuvre et conception d'ici début 2027,
- Restauration des balustrades et escaliers du parvis (378 945.84€) – travaux terminés au printemps 2027
- Schéma directeur de sécurité incendie – phase 1 - (étude 6 000€ et premiers travaux 23 000€) – travaux dès début 2027

Le patrimoine

Les crédits reportés permettent d'engager l'étude pour la sécurisation et stabilisation des vestiges de l'Hôpital Saint Jean. Le financement des travaux serait envisagé les années suivantes.

Pour mener à bien le programme de restauration du sanctuaire et de valorisation de ses patrimoines (provision de 1 660 000€), mais aussi compléter l'enveloppe du schéma de sécurité incendie, une enveloppe complémentaire de 628 500 € est proposée.

La sécurisation des falaises

Il n'y a pas de diagnostic ni de travaux prévus sur 2026, tant que l'étude biodiversité 4 saisons ne sera pas réalisée.

Les outils d'interprétation et d'orientation

Il est proposé de compléter ces investissements sur 2026, avec une enveloppe de 6 500€ pour de la conception complémentaire et réaliser la halte d'interprétation complémentaire dans le grand escalier.

Le plan de gestion de la végétation

L'enveloppe provisionnée en 2025 permet d'engager le diagnostic naturaliste 4 saisons du printemps 2026 à début 2027. Les travaux seront à financer ultérieurement (budget 2027 ou suivants).

Les cheminements piétons

Les enveloppes provisionnées l'an passé permettent d'engager le chemin de Lafajadou et la place des Senhals.

Pour 2026, les besoins en investissement s'élèvent à 635 000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2025 pour le budget principal.

* * *

3.2 Budget principal 2026 : autorisation d'ouvrir et engager des crédits avant le vote du budget primitif

Pour permettre au syndicat de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser la Présidente à engager ; liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Avance de trésorerie

Dans l'attente des recettes du printemps 2026, le plan de trésorerie du budget parkings ne permet pas d'assumer la prochaine échéance de prêt et les dépenses prévisionnelles pour les 6 premiers mois.

Dans la mesure où les budgets prévisionnels ne sont pas adoptés à ce jour, il y a lieu de délibérer également pour permettre avant le vote du BP de payer les 70 000 € au budget parkings.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✓ de consentir une avance remboursable du budget principal au budget parking pour un montant de 70 000€, en précisant que le remboursement aura lieu au plus tard le 31 décembre 2026,
- ✓ d'autoriser avant le vote du budget principal 2026, d'engager, liquider et mandater cette avance de trésorerie au budget annexe des parkings,
- ✓ de prévoir les écritures comptables correspondantes sur chacun des budgets

3.3 Budget principal 2026 : Débat d'orientations budgétaires- Budget annexe des parkings 2026

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2026 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2026.

Les 2 premiers budgets 2019 et 2020 furent essentiellement consacrés aux travaux sur les 3 bâtiments de services et les 5 parkings.

Les budgets 2021 et 2022 furent consacrés à finir les travaux et ont été les premières années de référence pour l'exploitation des parkings. Cependant, cette exploitation a été affectée par les périodes de restrictions de déplacement liées aux mesures contre la pandémie pour 2021.

Les budgets 2023 à 2024 permirent de compléter les services et d'ajuster le système d'exploitation des parkings pour le fiabiliser.

Le budget 2025 permet de procéder à quelques ajustements des aménagements et à compléter l'équipement de l'équipe.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2026.

➤ **LE FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

Depuis Mi 2019, deux postes à temps complet annualisés constituent le noyau de l'équipe en charge des parkings. Des saisonniers sont employés pour conforter cette équipe.

Le soutien de l'équipe municipale en complément, encadré par la convention de mise à disposition des agents de la commune au syndicat mixte, figure également parmi les charges de personnel (pour 10 000 €).

A partir de 2026, les frais de personnel évoluent avec :

- Le poste de saisonnier long (Mars à Novembre) qui passe à l'année soit un coût supplémentaire de 4 500 €,
- Le poste de chargé de mission observation qui se termine fin septembre 2026, soit une économie de 6 500 €.

Les charges de personnel pour 2026 s'élèveront à 214 600€.

Les charges à prévoir reprennent ensuite les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, fournitures ...
- des charges liées à l'entretien, l'assurance des bâtiments, des parkings, des véhicules et du matériel,
- les charges et salaires du personnel,
- des charges liées à la maintenance du système d'exploitation des parkings,
- le remboursement de la moitié des charges de personnel au budget principal,
- le remboursement des frais de la Solveroc pour l'entretien des sanitaires de la gare aval,
- la redevance forfaitaire au budget principal,
- et les intérêts des emprunts.

Le fonctionnement strict est calé à 497 000 €, soit 441 000 € hors intérêt des emprunts.

➤ **L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES**



Remboursement des emprunts

Il faudra cette année rembourser les emprunts contractés pour les travaux à hauteur de 204 470.14€

Achats

En vue du remplacement d'un des deux véhicules de service acheté d'occasion en 2021, une enveloppe de 10 000 € est nécessaire.

Pour 2026, les besoins en investissement sont donc de 214 470 €.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2026 pour le budget annexe des parkings.

Point n°4 : Questions diverses

Un compte rendu de la réunion périodique de suivi avec madame la Préfète et madame la sous-préfète du jeudi 21 Janvier est présenté en séance.

Secrétaire de séance

*Présidente du syndicat mixte grand site de
Rocamadour*

Jean-Baptiste JALLET

Dominique Lenfant